



(22) Date de dépôt/Filing Date: 2010/08/16

(41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 2012/02/16

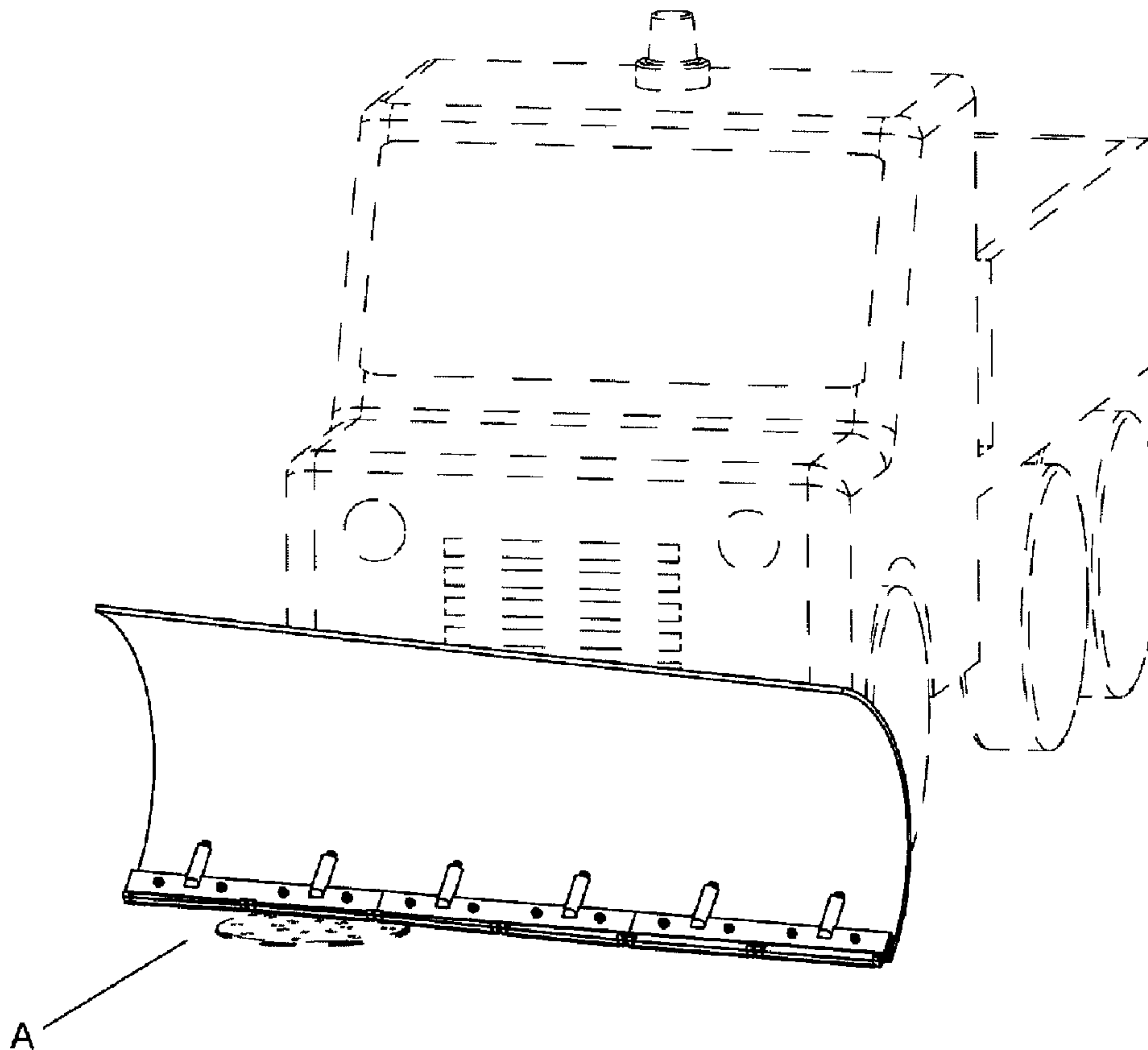
(51) Cl.Int./Int.Cl. *E01H 5/06* (2006.01)

(71) Demandeur/Applicant:
HAMEL, GUY, CA

(72) Inventeur/Inventor:
HAMEL, GUY, CA

(54) Titre : ELEMENT DE RETENUE DE LAME CHASSE-NEIGE MOBILE

(54) Title: MOBILE SNOWPLOW BLADE RETAINING ELEMENT



(57) Abrégé/Abstract:

La présente invention décrit un chasse-neige équipé d'une pelle supportant des lames mobiles, lequel chaque lame présente une partie concave à chaque extrémité destinée à recevoir un élément de retenue permettant d'assembler chaque lame et de s'incliner indépendamment l'une de l'autre au moyen d'un organe amortisseur afin de suivre les irrégularités de la route à déblayer.

ABRÉGÉ

La présente invention décrit un chasse-neige équipé d'une pelle supportant des lames mobiles, lequel chaque lame présente une partie concave à chaque extrémité destinée à recevoir un élément de retenue permettant d'assembler chaque lame et de s'incliner indépendamment l'une de l'autre au moyen d'un organe amortisseur afin de suivre les irrégularités de la route à déblayer.

Élément de retenue de lame chasse-neige mobile

MÉMOIRE DESCRIPTIF

Domaine technique:

Cette invention est reliée au domaine des chasse-neiges, et plus particulièrement à un chasse-neige équipé d'une pelle supportant des lames mobiles, chacune présentant une partie concave à chaque extrémité destinée à recevoir un élément de retenue permettant d'assembler chaque lame et de s'incliner indépendamment l'une de l'autre au moyen d'un organe amortisseur afin de suivre les irrégularités de la route à déblayer.

Technique antérieure:

La présente invention est une amélioration portée à une invention ayant été brevetée par l'inventeur. Le brevet antérieur auquel la présente invention se réfère est le suivant:

CA 2,542,919 décrivant une lame de chasse-neige.

Une revue de l'art antérieur a révélé les brevets suivants :

CA 2,666,995 Buckbee, 27 mai 2009, décrit des lames de chasse-neige amovibles et pouvant être rangées latéralement, et système de déblaiement associé.

CA 2,466,873 Schmeichel, 16 janvier 2007, décrit un chasse-neige auto-ajustable.

CA 1,040,854 Troudt, 24 octobre 1978, décrit une plaque d'extrémité

pour lame latérale de chasse-neige.

CA 2,584,046 Ruuska, 11 octobre 2005, décrit un montage d'élément de lame dans un chasse-neige.

CA 2,208,130 Desmarais, 18 mars 2003, décrit une pelle à neige avec panneaux latéraux ajustables.

Résumé de l'invention:

Selon la présente invention, il est décrit un chasse-neige équipé d'une pelle supportant des lames mobiles, lequel chaque lame présente une partie concave à chaque extrémité destinée à recevoir un élément de retenue permettant d'assembler chaque lame et de s'incliner indépendamment l'une de l'autre au moyen d'un organe amortisseur afin de suivre les irrégularités de la route à déblayer.

Brève description des dessins:

La présente invention sera mieux comprise de la description qui suit avec référence aux dessins dans lesquels :

La Figure 1 est une vue de la présente invention installée à la pelle d'un chasse-neige.

Les Figures 2a, 2b montrent la présente invention en opération.

La Figure 3a est une vue avant de deux lames assemblées selon la présente invention.

La Figure 3b est une vue arrière de deux lames assemblées selon la

présente invention.

La Figure 4a est une vue arrière de deux lames assemblées selon la présente invention et montrées en position abaissée.

La Figure 4b est une vue arrière de deux lames assemblées selon la présente invention et montrées en position levée.

La Figure 5 est une vue explosée de deux lames assemblées selon la présente invention.

Description détaillée d'une réalisation préférée:

Dans la description qui suit et dans les dessins qui l'accompagnent, les chiffres semblables renvoient à des parties identiques dans les figures.

Tel que montré à la Figure 1, 2a et 2b, on voit un chasse-neige équipé d'une pelle sur laquelle est fixé des lames mobiles (A) à l'aide de boulons filetés (10) et des écrous (12).

Tel que montré à la Figure 3a, 3b, 4a et 4b on voit un ressort en compression (6) retenu sur la lame (2) par une goupille (15) et engagé à l'intérieur d'une cavité (13) d'un support (1), et sécurisé par un boulon (7). Une rondelle (8) est disposée entre le ressort (6) et le boulon (7).

Tel que montré à la Figure 4a, 4b et 5, on voit une lame (2) comportant des perçages (11) généralement de forme allongée,

lesquels sont destinés pour la réception d'un oeillet (9), et d'un boulon (10) au-travers d'un trou (21) pratiqué dans une lame (3) adaptée à la pelle et d'un trou (14) pratiqué dans le support (1), et lesquels ensemble sont de cette façon relié à la pelle du chasse-neige par des boulons filetés (16) au-travers des trous (17) et sécurisé par des écrous (18).

Les oeillets (9) permettent le mouvement vertical de la lame (2). La lame mobile (2) comporte une pièce de renforcement (5) munie d'un sabot (4) disposé de chaque coté et dépassant la lame de 1/16 jusqu'à 3 pouces à sa longueur, à permettre d'augmenter la longévité de la lame lors des utilisations fréquentes et de prévenir les bris lors de fréquents passages dans les trous.

Tel que montré à la Figure 5, on voit la lame mobile (2) présentant une partie concave (20) à chaque extrémité destinée à recevoir un élément de retenue (19) permettant d'assembler chaque lame et de s'incliner indépendamment l'une de l'autre au moyen d'un organe amortisseur afin de suivre les irrégularités de la route à déblayer.

L'élément de retenue (19) présente une courbure à sa partie supérieure destinée à être engagé dans la partie concave (20) de la lame mobile (2), et une ligne droite à sa partie inférieure destinée à être maintenu librement.

Il est bien entendu que le mode de réalisation de la présente invention qui a été décrit ci-dessus, en référence aux dessins annexés, a été donné à titre indicatif et nullement limitatif, et que des modifications et adaptations peuvent être apportées sans que l'objet s'écarte pour autant du cadre de la présente invention. D'autres réalisations sont possibles et limitées seulement par l'étendue des revendications qui suivent la description détaillée de l'invention.

REVENDEICATION(S):

Les réalisations de l'invention, au sujet desquelles un droit exclusif de propriété ou de privilège est revendiqué, sont définies comme suit:

Un chasse-neige équipé d'une pelle supportant des lames mobiles, d'où chaque lame présente une partie concave à chaque extrémité destinée à recevoir un élément de retenue définissant une courbure à sa partie supérieure destinée à être engagé dans la partie concave de ladite lame et une ligne droite à sa partie inférieure destinée à être maintenu librement, et d'où ledit élément de retenue permet d'assembler chaque lame et de s'incliner indépendamment l'une de l'autre au moyen d'un organe amortisseur afin de suivre les irrégularités de la route à déblayer.

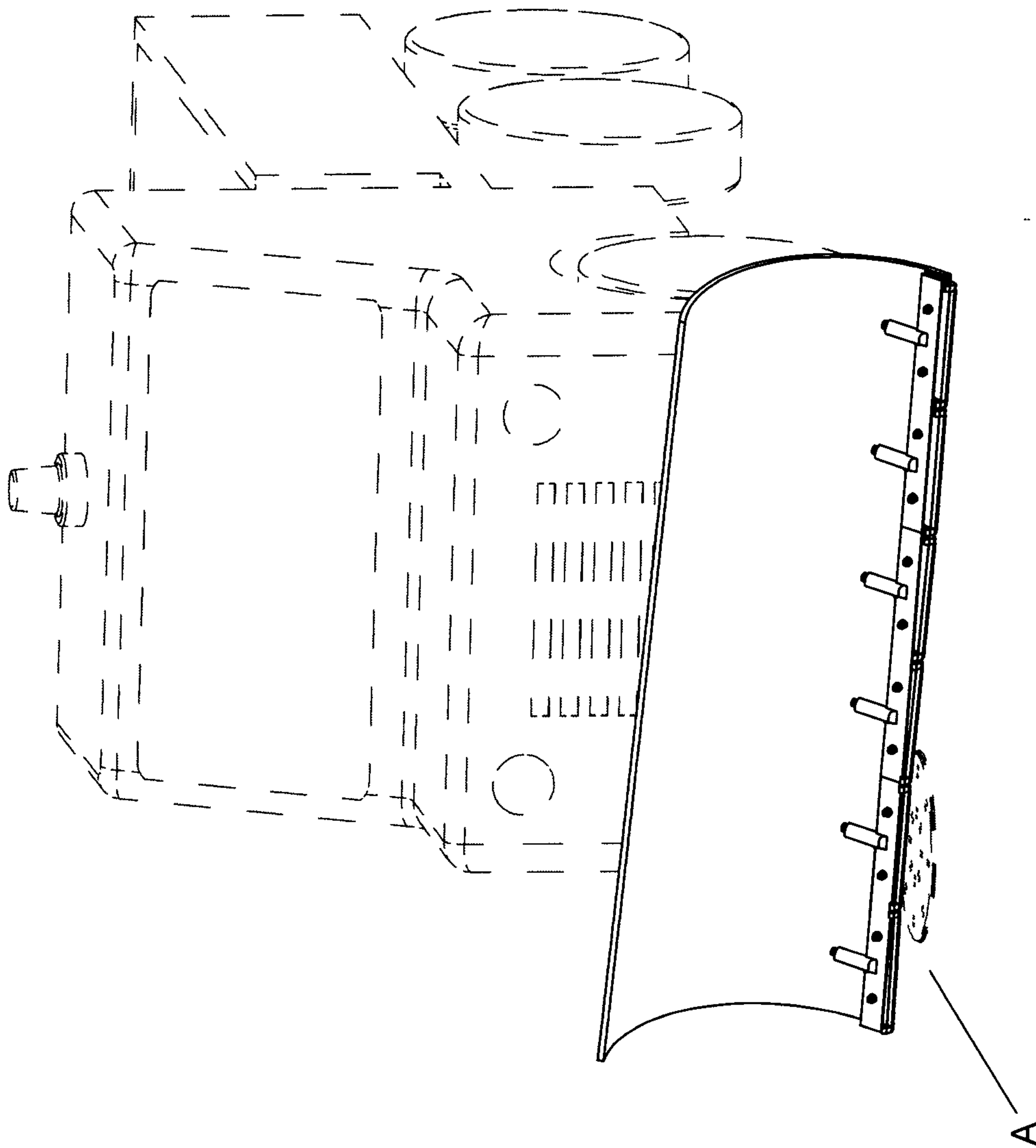


Fig.1

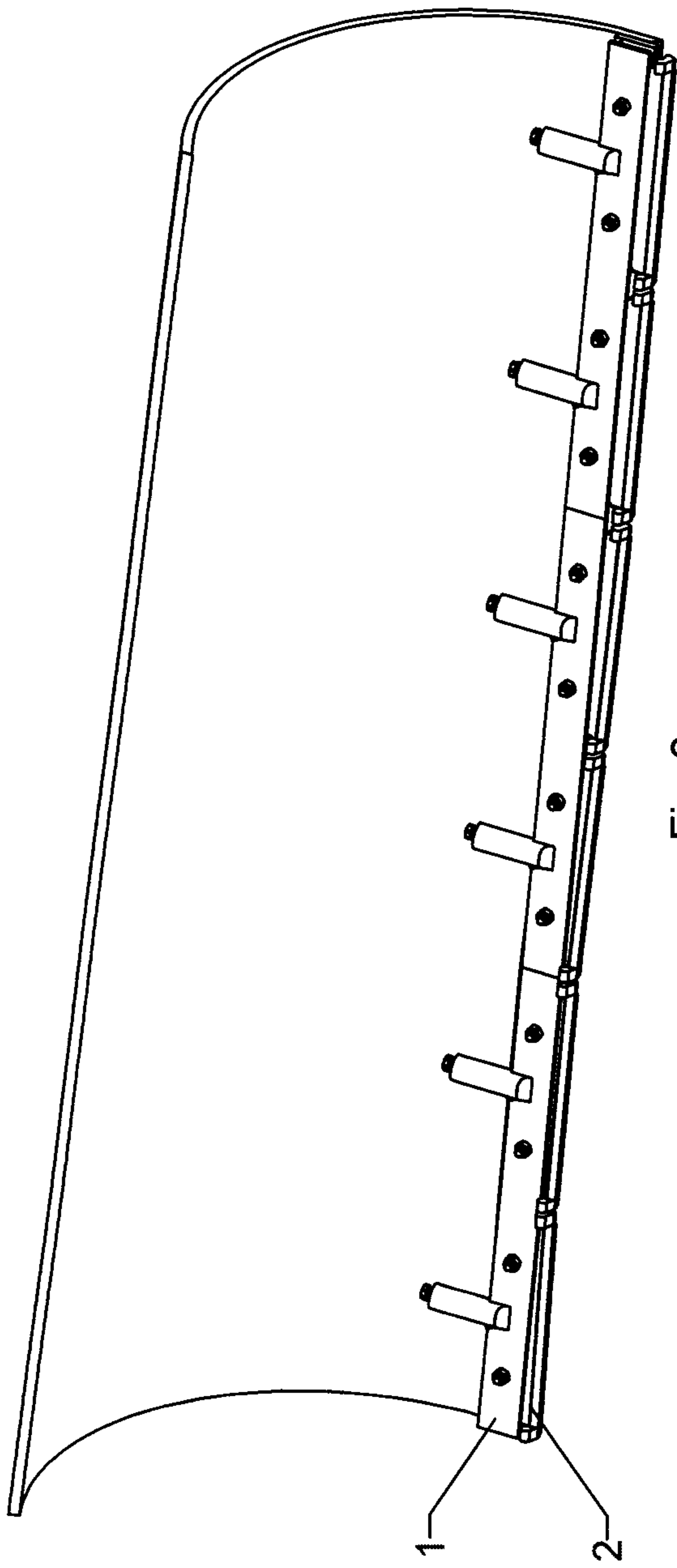


Fig. 2a

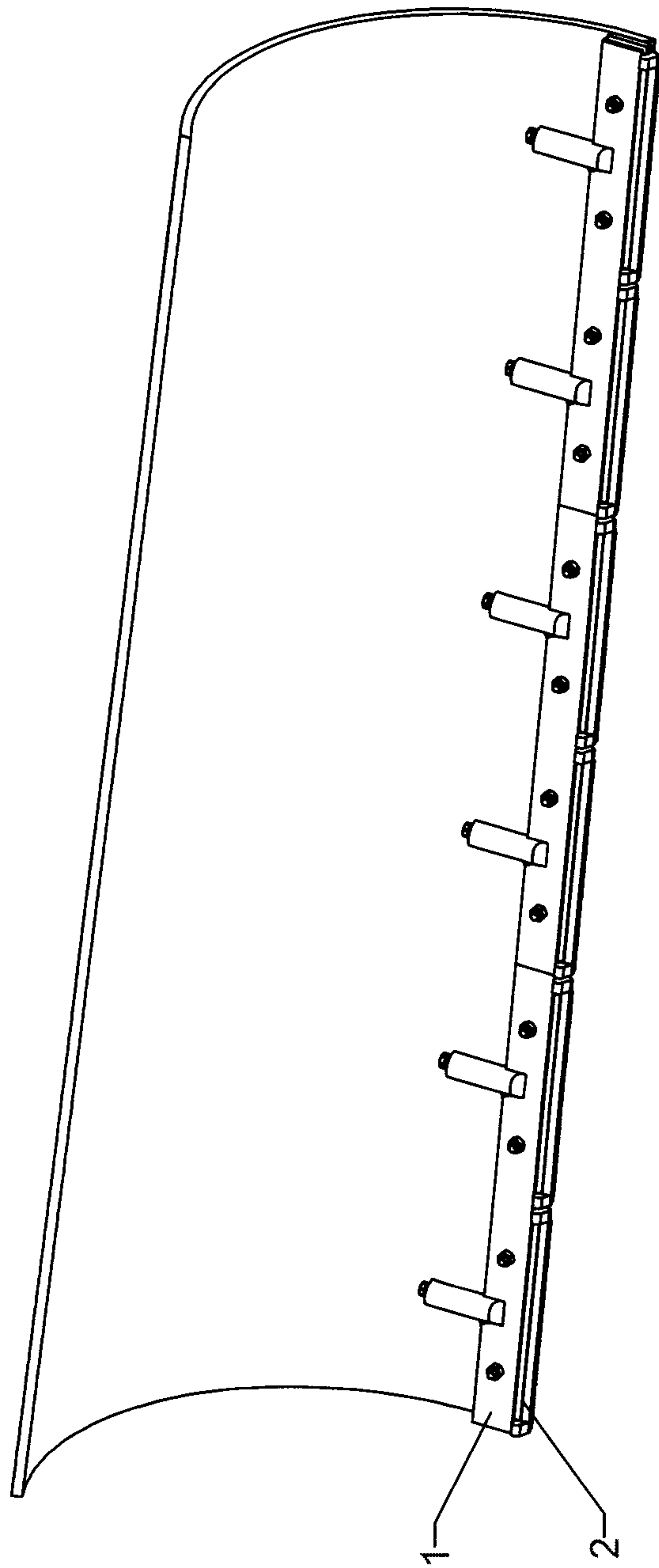


Fig. 2b

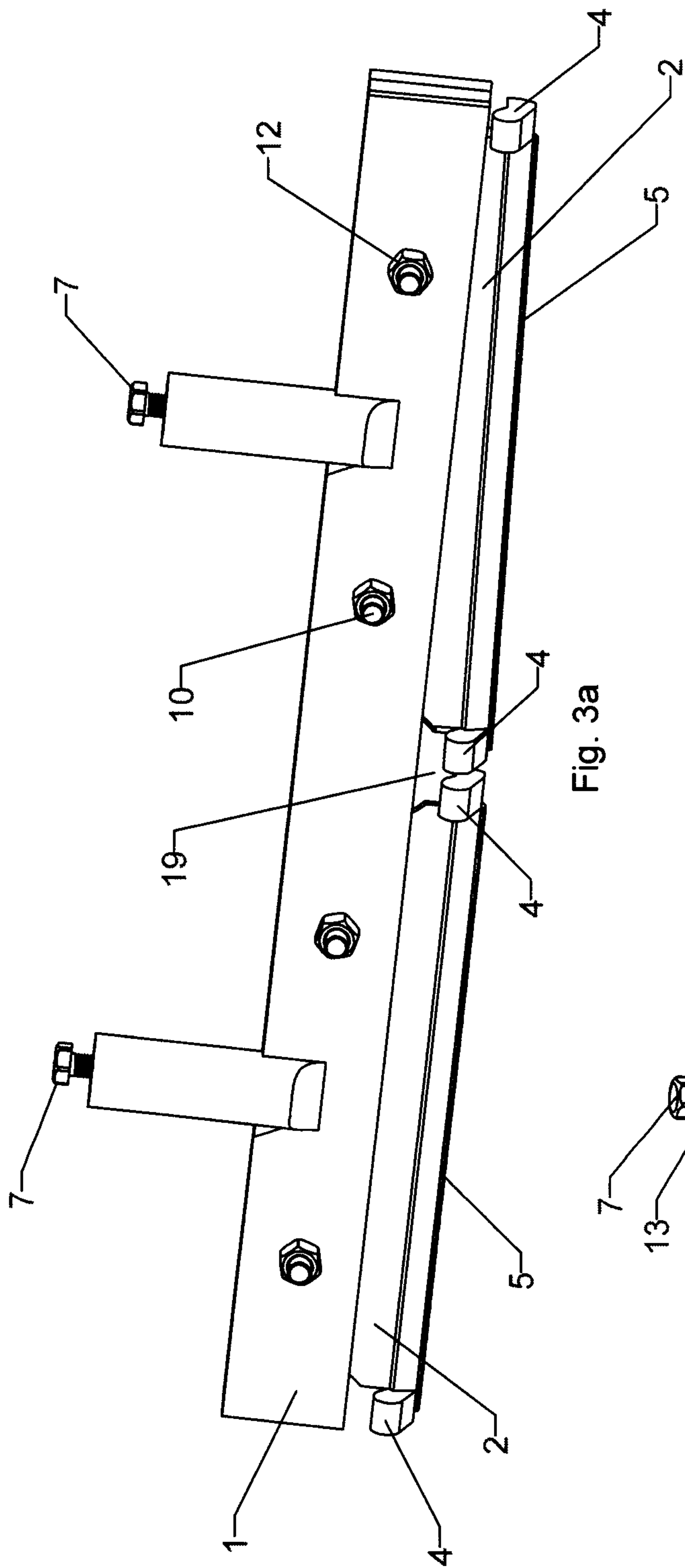


Fig. 3a

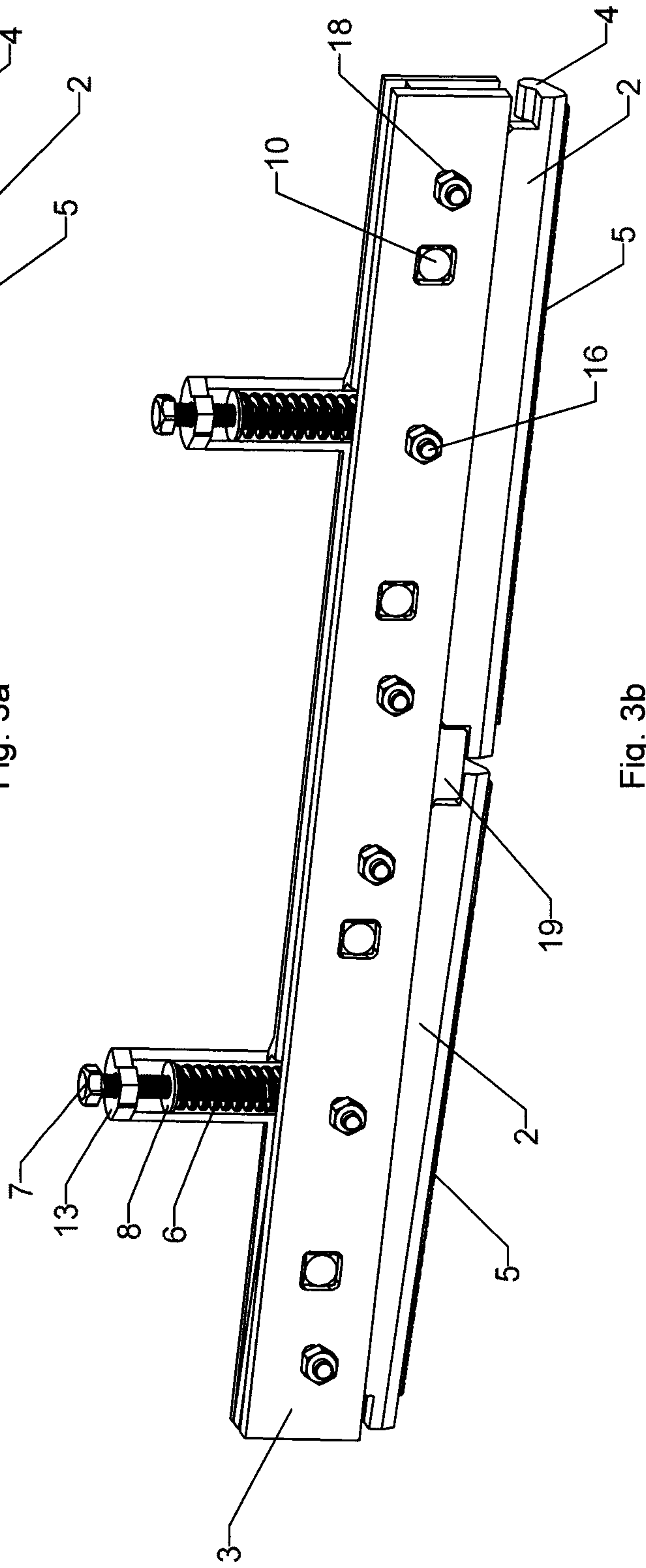


Fig. 3b

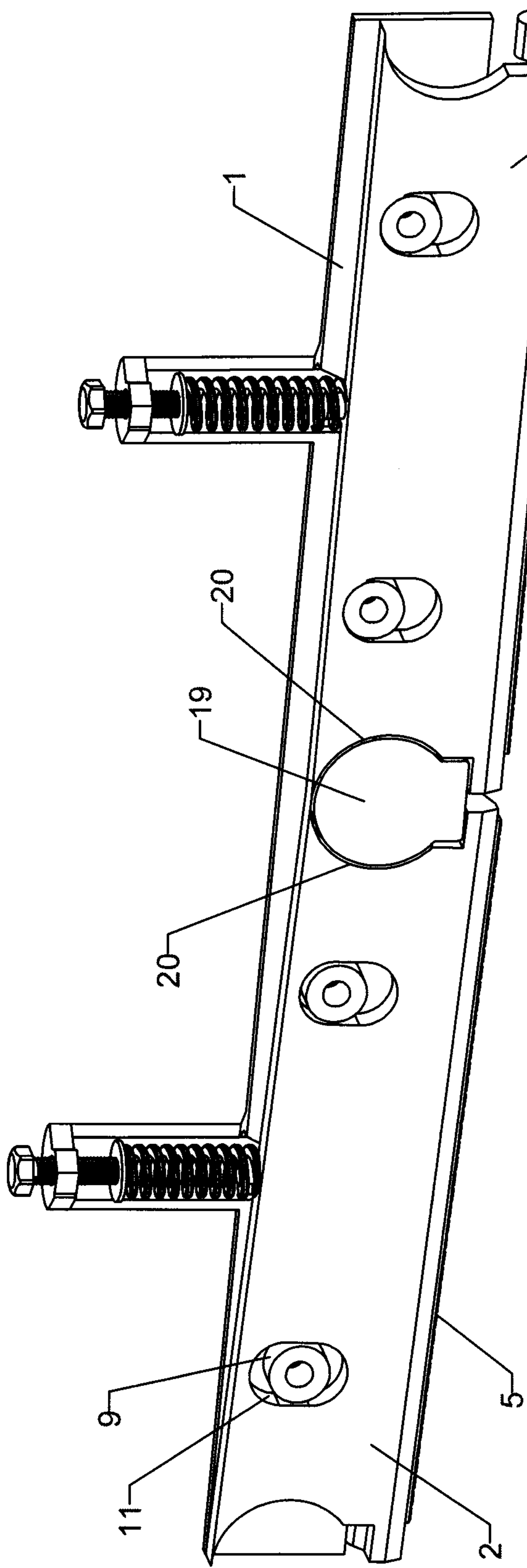


Fig. 4a

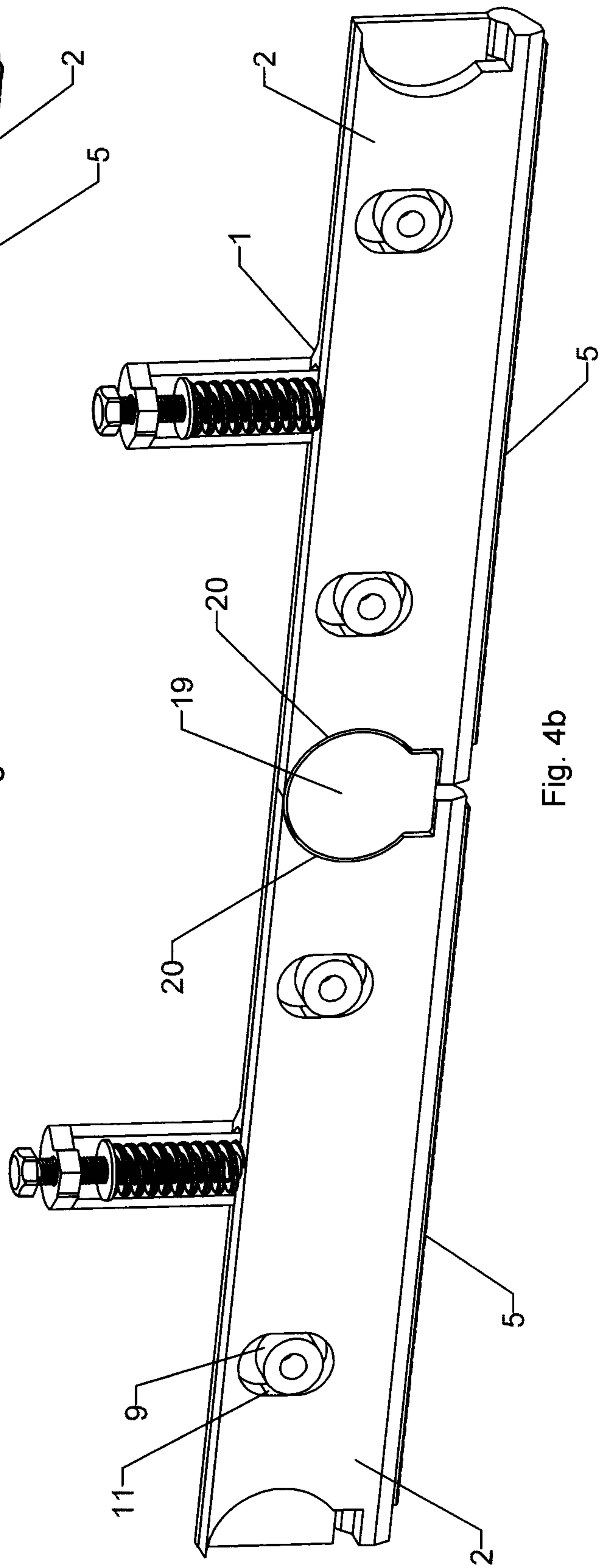


Fig. 4b

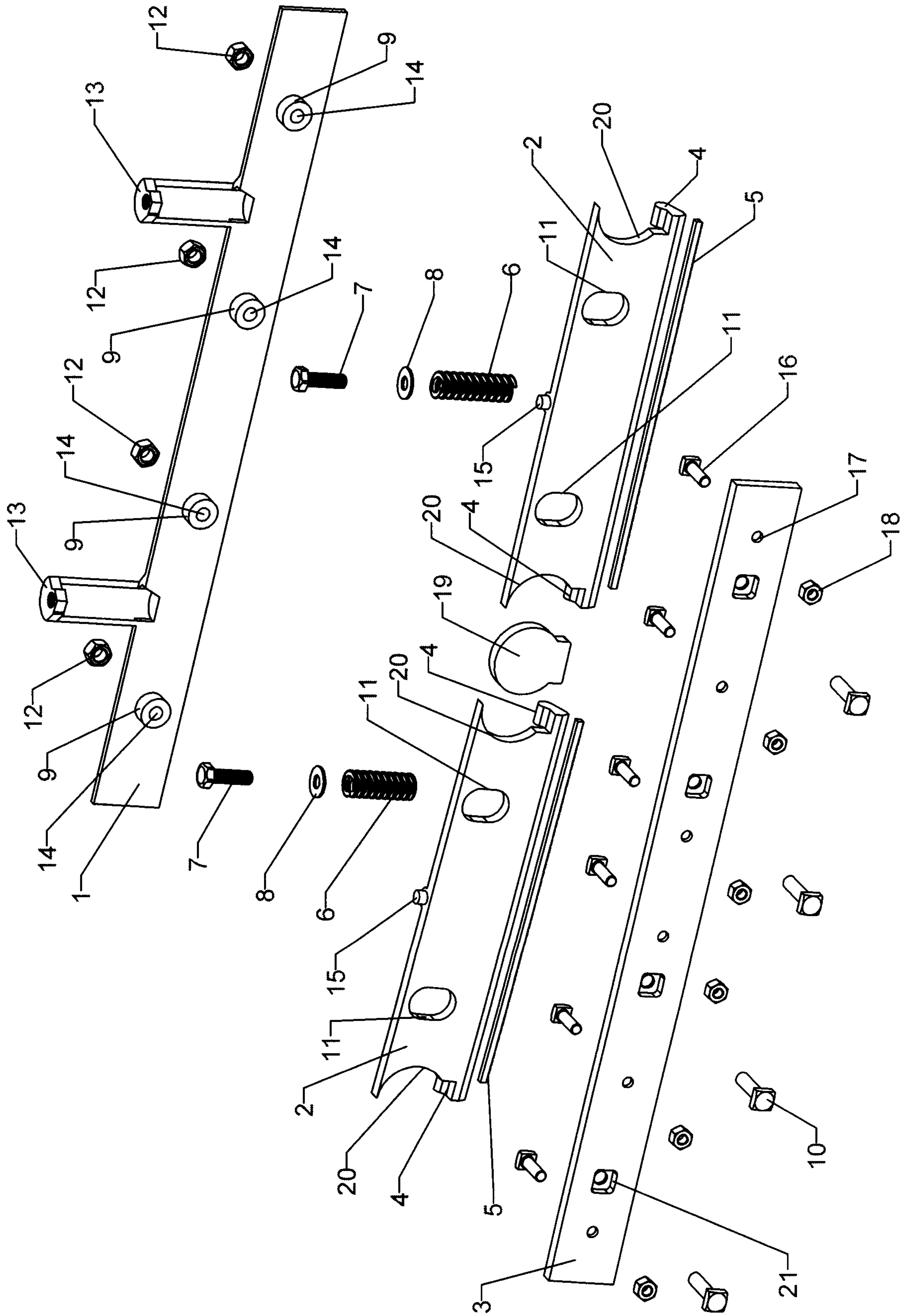
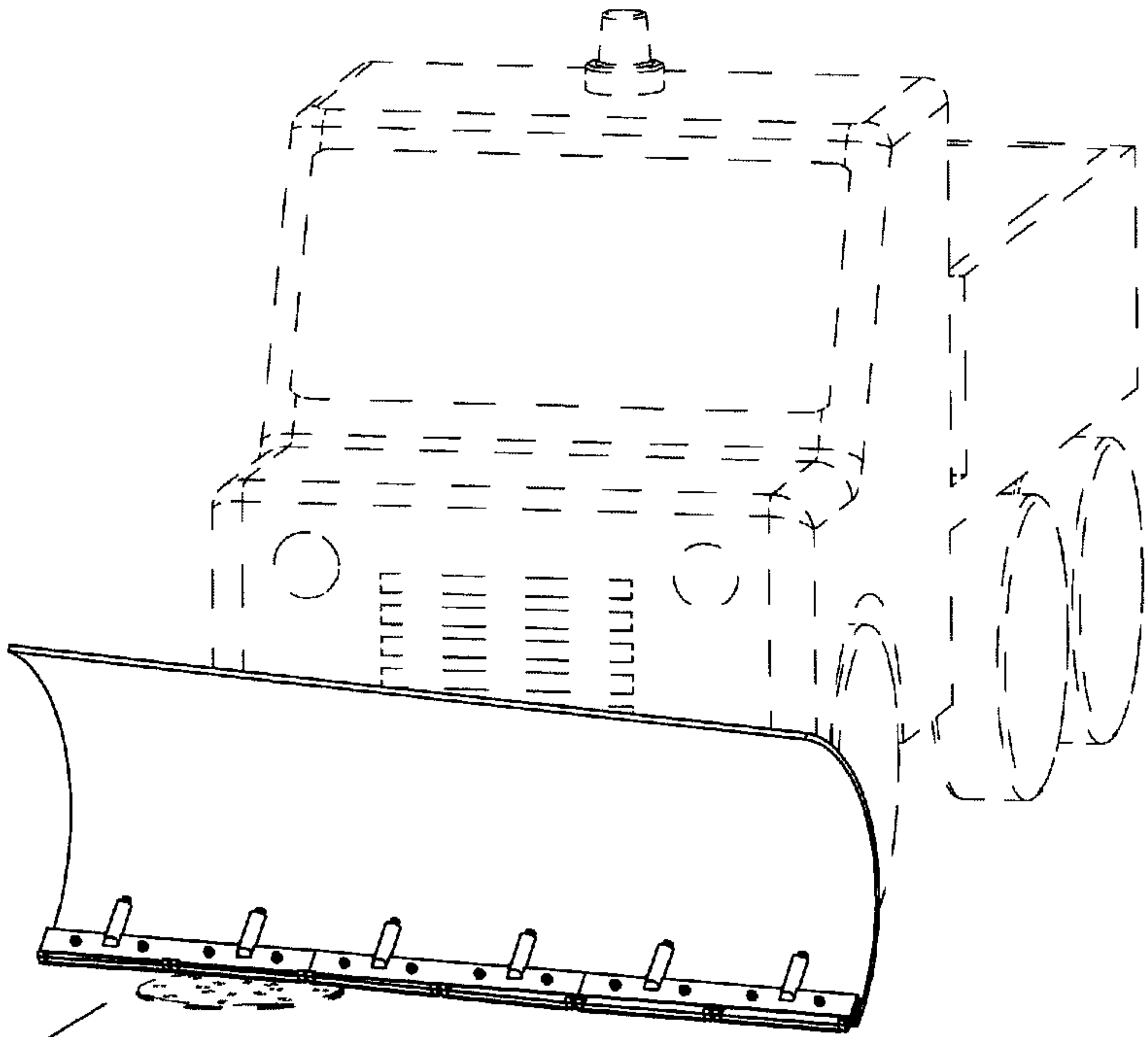


Fig. 5



A